

# Le renouveau des adaptations pédagogiques

Afin de garantir l'accès des personnes handicapées – principalement de jeunes déficients intellectuels - au contrat d'apprentissage, l'Agefiph améliore son dispositif de soutien pédagogique en l'adaptant aux besoins de chacun.

Ainsi, le rôle des Centres d'Aide à la Décision (CAD) des Chambres de Métiers et de l'Artisanat est singulièrement renforcé.

**Toute personne en situation de handicap doit pouvoir bénéficier d'un soutien pédagogique personnalisé, qui lui permette de réussir sa formation et son insertion professionnelle.**

En 2011, ce sont ainsi plus de 250 adaptations pédagogiques qui ont été financées par l'Agefiph dans notre région, aux centres de formation d'apprentis (CFA/MFR) dont le rôle dans cette démarche est primordial.

Afin d'offrir sur tout le territoire régional une même qualité d'accompagnement, nous avons construit un référentiel précis des adaptations pédagogiques mobilisables par les CAD. Ils procéderont à une analyse circonstanciée de chaque situation et sur la base des besoins diagnostiqués élaboreront pour la durée de l'année scolaire un plan d'action pédagogique individualisé, matérialisé par un document qui sera signé de toutes les parties concernées.

Ainsi, les CAD sont les garants de ce nouveau système dans lequel nous souhaitons que l'ensemble de l'appareil de formation s'inscrive.

La démarche  dans laquelle s'est d'ores et déjà engagée une grande partie des centres de formation est un gage du bien fondé de cette ambition.

## « Apprentissage : la garantie d'un emploi »

Rédaction et conception graphique : Délégation Régionale Agefiph Rhône-Alpes. Crédits photos : DR38



contactez-nous de 9h à 18h  
**0 811 37 38 39**  
coût d'un appel local depuis un poste fixe  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Contact :

Agefiph - Délégation Rhône-Alpes  
ZAC de St Hubert - 33 rue St Théobald  
38080 L'Isle d'abeau



plus d'infos sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

En moins de 10 ans, la région Rhône-Alpes a vu le nombre des apprentis multiplié par cinq.

L'apprentissage est assurément pour ces jeunes un bon moyen d'accès à l'emploi et, pour les entreprises, l'opportunité de satisfaire leurs besoins en compétences.

C'est pour les jeunes handicapés une voie privilégiée pour accéder à la qualification et au monde du travail. Le potentiel est là. Chaque année, dans notre région, ce sont plus de 600 jeunes handicapés qui sortent du système scolaire et pourraient être orientés vers un contrat d'apprentissage. Ils ne représentent pourtant à ce jour que 1% des apprentis rhônalpins.

C'est pourquoi dans le cadre d'une politique concertée avec les services de l'Etat et du Conseil Régional, l'Agefiph souhaite inciter les entreprises à recruter des apprentis handicapés pour porter le nombre de contrats à 700 à l'horizon 2015.

### Pour l'entreprise, l'apprentissage c'est :

- La perspective de salariés formés à ses métiers et immédiatement opérationnels.
- L'opportunité de satisfaire à ses obligations légales.
- La possibilité de bénéficier de nombreux avantages fiscaux et financiers.

### Pour le jeune, l'apprentissage c'est :

- Une formation et un accompagnement personnalisés.
- Une filière synonyme de réussite avec 80% d'embauche à la fin de la formation.
- La garantie pendant la formation d'une rémunération, d'une protection sociale, de réductions pour les transports ou l'hébergement...



Alain BERLIOZ CURLET (CRMA), Pierre BLANC (Agefiph), Gérard SEIGLE-VATTE (CRA), Jean-Paul MAUDUY (CCIR)

## Dynamiser notre action

En octobre 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie de région, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat ont signé avec l'Agefiph une importante convention de partenariat afin d'intensifier l'action menée pour favoriser l'apprentissage des jeunes handicapés.

Il importe d'agir avec dynamisme tout à la fois en direction des jeunes et de leur famille pour les motiver à s'engager dans cette voie, des entreprises, sans lesquelles aucun contrat d'apprentissage n'existe, mais aussi des centres de formation pour les accompagner dans l'accueil des apprentis handicapés.

Concrètement cet engagement se traduit par :

- Une prospection active des entreprises susceptibles d'accueillir de jeunes handicapés en apprentissage.
- L'organisation de réunions d'information et de sensibilisation pour les chefs d'entreprises.
- L'identification de jeunes handicapés correspondants aux profils proposés.

**En 2012**, l'Agefiph a profondément renouvelé son offre d'intervention pour mieux l'adapter, en la personnalisant, afin d'apporter une réponse à chaque situation. Il s'agit de passer du « prêt-à-porter » au « sur mesure ». Pour que les aides à l'apprentissage soient mieux ciblées elles seront dorénavant prescrites par un professionnel de terrain, au contact des jeunes et des entreprises et donc au fait de leurs attentes.

**Attribuer les aides en focalisant l'effort  
là où elles sont le plus utiles.**